FLANDRE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

117 rue Nationale
59700 Marcq-en-Barœul

*Commissaire aux comptes*
*Membre de la Compagnie régionale de Douai*

GMBA Audit & Conseil

10 place de la Madeleine
75008 Paris

*Commissaire aux comptes*
*Membre de la Compagnie régionale de Paris*

# ADVITAM PARTICIPATIONS

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025

*Ce rapport contient 4 pages*

**ADVITAM PARTICIPATIONS**

1, rue Marcel Leblanc
62223 - SAINT LAURENT BLANGY

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025**

À l'assemblée générale de la société Advitam Participations,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Convention d'intégration fiscale**

Entités cocontractantes : les sociétés Prostock, Casa Service Machine, Advitam Machinisme, Verhaeghe, SCI du Panama, Advitam Négoce, Advitam Distribution, M.A.P.P. Votre Matériel de Jardin, Advitam Alimentaire, Les Jardins de Soisy, Les Vignes des Hauts de France ;
Et à compter du 1er juillet 2024 : Advitam immobilière, Ternoveo, Chai des HDF, Solgrain et SCI Les broucks ;
Filiales de votre société.

Personnes concernées : Armel Lesaffre, président du conseil d'administration, Christophe Cannesson, Nicolas Debrabant, Philippe Denuncq, Bertrand Hernu, Thomas Quandalle, Sylvain Vidril, administrateurs.

Nature et objet : une convention d'intégration fiscale a été conclue par votre société avec les sociétés mentionnées ci-dessus.

Modalités : les montants d'impôts qui vous ont été transférés pour l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été les suivants :

| Sociétés | Montant en euros |
|---|---|
| Prostock | - |
| Casa Service Machine | - |
| Advitam Machinisme | - |
| Verhaeghe | 486 924 |
| SCI du Panama | 26 917 |
| Advitam Négoce | - |
| Advitam Distribution | 246 407 |
| M.A.P.P. Votre Matériel de Jardin | - |
| Advitam Alimentaire | - |
| Les Jardins de Soisy | - 893 |
| Les vignes des hauts de France | - |
| Advitam Immobilière | 412 302 |
| Ternoveo | 255 812 |
| Solgrain | 14 687 |
| SCI Les broucks | 12 927 |

**Conventions de comptes courants**

Entité cocontractante : la société coopérative agricole Unéal, actionnaire de votre société

Personnes concernées : Armel Lesaffre, président du conseil d'administration, Christophe Cannesson, Nicolas Debrabant, Philippe Denuncq, Bertrand Hernu, Thomas Quandalle, Sylvain Vidril, administrateurs.

Nature et objet : votre société a conclu une convention de compte courant avec la société coopérative agricole Unéal

Modalités : au 30 juin 2025, votre société a emprunté à Unéal 93 250 443 euros. De plus, la charge d'intérêts comptabilisée par votre société au titre de cette convention s'est élevée à 6 990 778 euros pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Marcq-en-Barœul et Paris, le 13 novembre 2025

Les commissaires aux comptes

**Flandre Commissariat aux Comptes**

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium de la part de Maxime CIARLETTA
Date : 13/11/2025 17:42:43

Maxime CIARLETTA

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium de la part de Bastien LEGRAND
Date : 13/11/2025 17:43:44

Bastien LEGRAND

**GMBA Audit & Conseil**

**Alexandra Yung**

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium de la part de Alexandra Yung
Date : 13/11/2025 16:24:56

**Mathieu Albouy**

Signé numériquement par Nitro Software Belgium NV - Nitro Sign Premium de la part de Mathieu ALBOUY
Date : 13/11/2025 16:40:10